



Rapport moral 2019

approuvé par l'assemblée générale du
10 juillet 2020

LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale ; renouvelé en 2019, le conseil s'est réuni quatre fois durant l'année écoulée :

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice des finances - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Responsable innovation - Département de la stratégie - Caisse des Dépôts

Trésorière : Diane Duong

Responsable RSE - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Chef de projet RH - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Chef de marché pôle marketing clients - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Autres administrateurs

Alain Beuzelin - contrôleur général - Caisse des Dépôts

Neyla Bouaïta - responsable communication - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jean-Luc Delerin – banquier conseil - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Annick Ferré - responsable congrès, salons et partenariats - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jeanne Morand - responsable RH et fonction de pilotage - DCPC - Caisse des Dépôts

Sandra Picard - directrice de la communication - Compagnie des Alpes

Françoise Tausinat - responsable de pôle - FSP - Caisse des Dépôts

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni six fois durant l'année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Trésorière : Diane Duong

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Le délégué général anime au quotidien l'association (préparation des réunions, pré-instruction des projets, mise en œuvre des actions de communication, gestion des adhésions), en liaison avec le bureau et le conseil d'administration.

Déléguée générale : Christine Akoka

LES ACTIONS EN 2019

Le comité des projets

Constitué de neuf adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné **36 projets** en 2019.

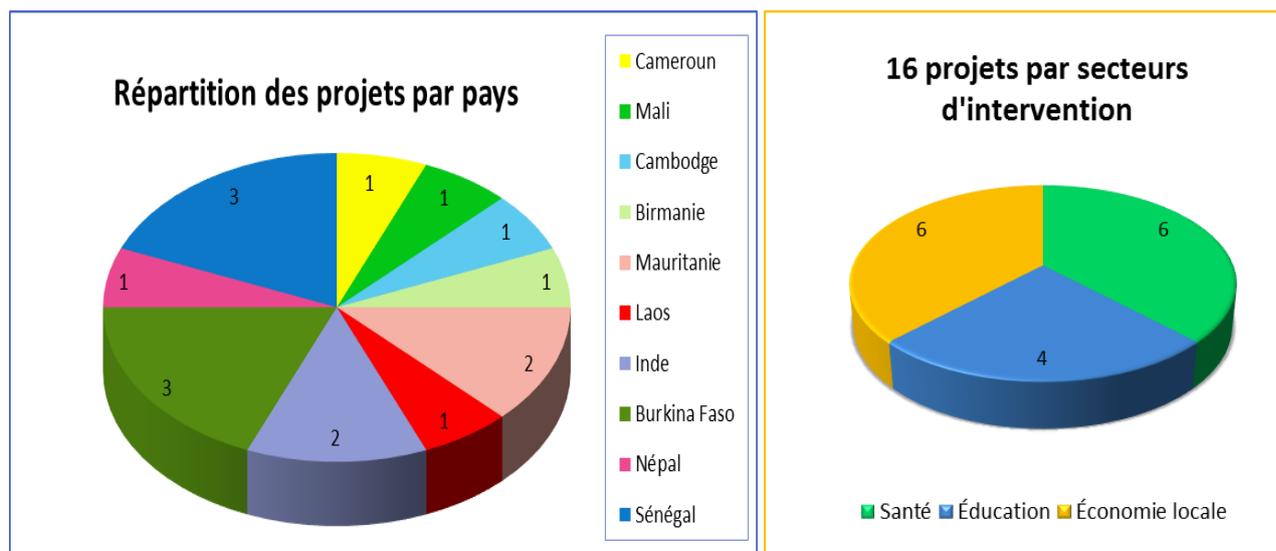
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **5 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été ensuite soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité des projets

- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



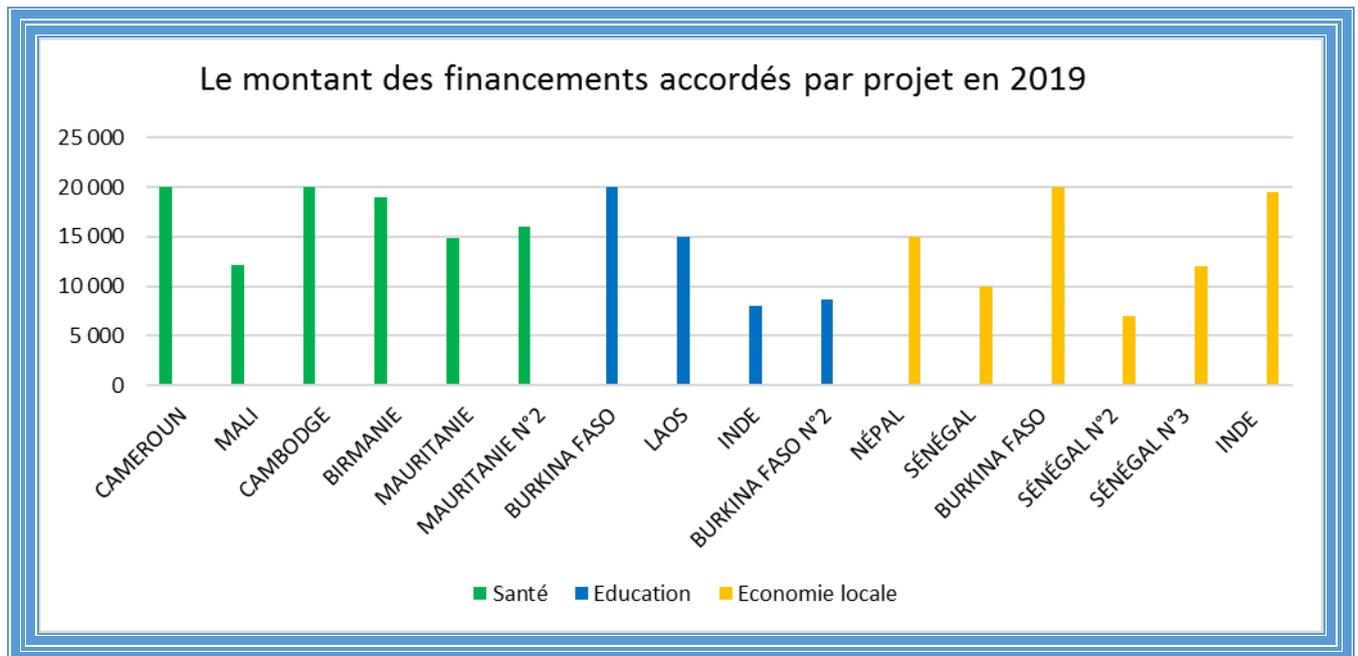
Après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a retenu, pour 2019, 17 projets pour un montant de 257 005 €. En juillet, un projet a été reporté sur 2020, faute de financements suffisants, et l'association a finalement financé **16 projets pour un montant de 237 005 €**.

La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet.

A fin juin, l'ensemble des projets en cours progresse favorablement et conformément aux engagements des associations partenaires figurant dans les conventions de partenariat.

Rappelons par ailleurs que depuis sa création en 1985, CDC Développement solidaire a financé 327 projets, pour 3 320 655 € (à fin 2019).



En 2019, les 16 projets se répartissent de la manière suivante : 6 concernent la santé, 4 portent sur l'éducation et 6 soutiennent l'économie locale. Cette année, pour la première fois, l'économie locale représente un nombre élevé de projets. Et deux critères transversaux sont particulièrement mis en avant : les impacts environnementaux des projets et la place des femmes, à la fois actrices et bénéficiaires des projets.

Solidarité avec le Népal

A la suite du violent séisme qui a frappé le Népal en avril 2015, le groupe Caisse des Dépôts s'est joint à l'élan international de solidarité et a organisé une vaste collecte en interne.

Plus de **83 000 €** ont été réunis grâce à la contribution des collaborateurs et au doublement de leurs dons par la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, Egis, la SNI, Bpifrance, Informatique CDC et la Compagnie des Alpes.

Ces sommes ont été déposées sur un compte spécifique ouvert par CDC Développement solidaire qui a porté la démarche. Les fonds ont été affectés à trois projets proposés par des associations implantées de longue date au Népal et consacrés à la reconstruction durable de différents établissements scolaires, détruits lors du séisme. Fin 2019, le troisième et dernier projet est en cours d'achèvement. Le compte Népal sera donc clôturé dès le dernier versement effectué (début 2020).

Financement de projets liés aux voyages de tourisme solidaire

A nouveau en 2019, le Cosog a proposé des voyages solidaires, invitant à la découverte et au partage de cultures différentes et ne creusant pas les inégalités Nord-Sud.

Deux voyages de tourisme solidaire ont ainsi été organisés au Népal. 25 collaborateurs y ont participé et ont versé chacun une contribution solidaire ; la somme totale, d'un montant de 2 250 €, est doublée par CDC Développement solidaire. Ces dons seront versés au profit de la reconstruction d'une école, détruite suite au séisme et qui sera reconstruite aux normes antisismiques, située dans la vallée de Katmandou - école qu'ont visitée les voyageurs.

Les modalités de financement des projets

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 20 000 €, L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %, Le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

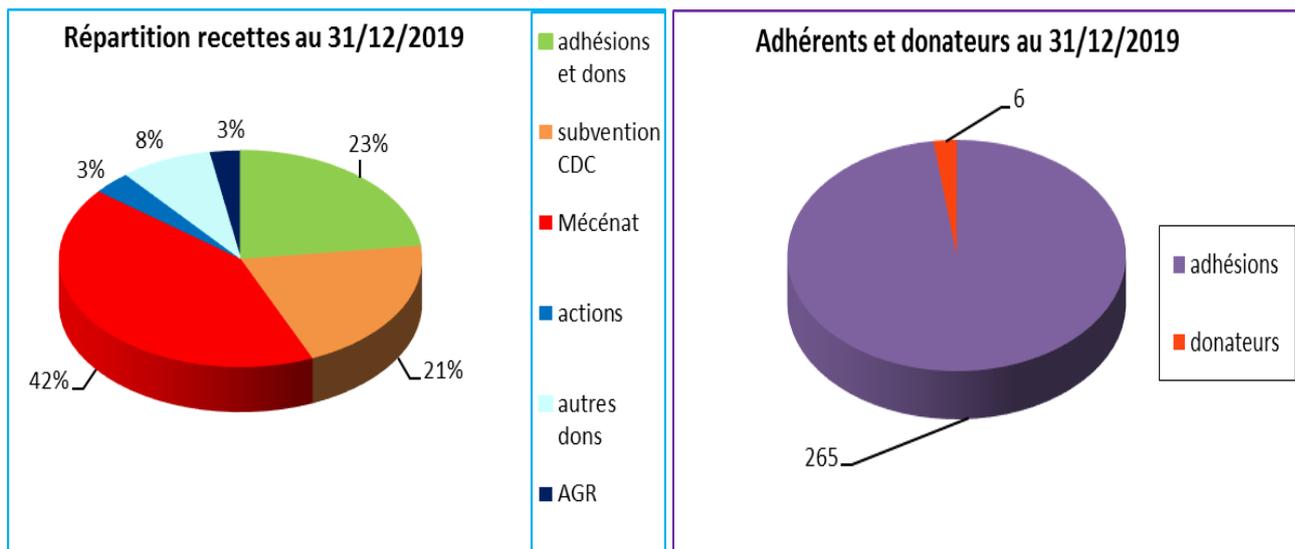
Les projets financés en 2019 figurent en annexe.

LES RESSOURCES

L'ensemble des informations chiffrées concernant les ressources de l'association figure dans le rapport financier 2019.

Les adhésions et les dons divers :

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2019, **271 adhérents et donateurs** ont contribué aux ressources de l'association. La mise en place du paiement en ligne permet de verser sa contribution directement.



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2019.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus, versés au titre de l'exercice précédent. Cette année, le plafond de la subvention a été augmenté à 35 000 €.
- Opérations de collectes et dons : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris, dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de livres, de mobilier ou de matériel informatique réformé, etc... Les services remettent le fruit de ces collectes à l'association.
- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations et dons des membres, perçus au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement par l'assemblée générale.

Le soutien du département mécénat de la Caisse des Dépôts (direction de la communication)

Chaque année, le département mécénat de la Caisse des Dépôts apporte un très grand soutien à CDC Développement solidaire, en proposant aux collaborateurs actifs et retraités, ainsi que du Groupe, des places de spectacles en échange d'un don versé au profit de l'association. En 2019, plus de **7 000 places** de spectacles ont ainsi été remises sur les différentes implantations (Angers, Bordeaux, Metz et Paris) et l'ensemble des dons représente **42 %** des ressources de CDC Développement solidaire.

Partenariat avec l'AGR

Sur la base d'un partenariat AGR/CDC Développement solidaire :

- **Une opération « Noël solidaire », le 12 décembre** : à l'occasion du repas de Noël organisé dans les différents restaurants gérés par l'AGR, CDC Développement solidaire a proposé aux collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts, en faisant un don de 1 € (ou plus), de participer au financement d'un projet de pisciculture au Mali, mené par des femmes pour lutter contre la malnutrition. L'ensemble des dons reversés par l'AGR a représenté **2 948 €** (recette en baisse par rapport à 2018 : annulation du repas sur un site et moindre fréquentation, en raison de la grève des transports).
- La vente aux convives de jus de fruits frais, disponibles toute l'année dans les différentes cafétérias, génère un bénéfice reversé à CDC Développement solidaire : **1 800 €** en 2019 (baisse de fréquentation en raison de la grève des transports).

A noter que, suite à l'arrêt de certains prélèvements sur salaire, la Caisse des Dépôts a mis fin au dispositif de **Microdon sur salaire** à partir du 1^{er} janvier.

INITIATIVES DIVERSES

Les délégués et bénévoles se sont mobilisés pour la réussite de différentes collectes, dont certaines ont pâti de la grève des transports à la fin de l'année

- Plusieurs ventes de chocolat, de brioches et de divers produits issus du commerce équitable à Angers principalement et à Paris, ont permis de recueillir **5 295 €**.
- Les ventes de matériels obsolètes (ordinateurs, téléphones portables...) aux collaborateurs de l'EP et de certaines filiales (ICDC, CNP Assurances) ont rapporté **365 €**.
- Le partenariat avec *la Ruche qui dit Oui*, réseau de vente de produits alimentaires en circuit court, se poursuit : 8% du montant des commandes passées par les collaborateurs de la DCPC (ex DRCI) auprès de ce réseau sont reversés à CDC Développement solidaire, soit **242, 98 €** en 2019.
- Enfin, en raison de la grève des transports, une seule vente de jouets et livres d'enfants (collectés auprès des collaborateurs) a pu avoir lieu en décembre au 56 rue de Lille ; elle a permis de récolter **450 €**.

Autres actions ponctuelles

La vente de DVD de la comédie musicale *Il était une Foi*, créée à l'occasion du Bicentenaire de la Caisse des Dépôts, a continué en 2019 et a rapporté **240 €**.

Les ventes de goodies et foulards, donnés par la Caisse des Dépôts, sur les différents sites parisiens et à Angers ont connu un très gros succès : **12 166 €** récoltés.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

- **Le site Internet** : il renseigne les porteurs de projet sur les conditions d'éligibilité de leur dossier et permet de suivre la réalisation des projets. Une refonte du site a été engagée : nouvelle maquette, page d'accueil revue, etc.
- **Les supports fédéraux de communication interne** : les actualités de l'association ont été relayées sur Cdmédia puis Next, *CDscope* et les intranets de différentes entités du Groupe.
- **De nouveaux supports de communication ont été édités** : flyers, affiches, chevalet (pour le repas de Noël), kakémonos. Un film-clip présentant l'association a été créé, et diffusé sur les écrans dynamiques (Paris, Angers, Bpifrance...).
- **Communauté CDC Développement solidaire sur Next** : créée à la fin de l'année, elle sera ouverte et active en 2020.
- **Le livret des projets 2019** : rédigé après l'assemblée générale, il résume l'ensemble des projets soutenus dans l'année par CDC Développement solidaire. Le document, sous la forme d'un livret entièrement relooké pour la 3^e année consécutive, a été adressé à tous nos adhérents et distribué au cours des manifestations organisées tout au long de l'année.
- **Le rapport annuel 2018** : à la suite de l'assemblée générale et sur la base des documents que celle-ci avait approuvés, CDC Développement solidaire a édité son rapport annuel. Ce document a été diffusé à plus de 4 000 exemplaires. Il a été distribué lors des manifestations organisées au sein des différentes entités et filiales.
- **Une note de présentation de l'association et des projets financés en 2019** a été communiquée au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du Groupe en Ile de France.
- **Plusieurs présentations de l'association** ont eu lieu au sein de différentes entités, avec une priorité sur les filiales : CDC Habitat et Icade ; également lors d'événements (semaine du DD) et à l'occasion des stages de pré-retraite organisés par le Cosog au chalet de Courchevel.

Paris, le 30 juin 2020